Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL30-DE

LES HERBIERS VILLE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

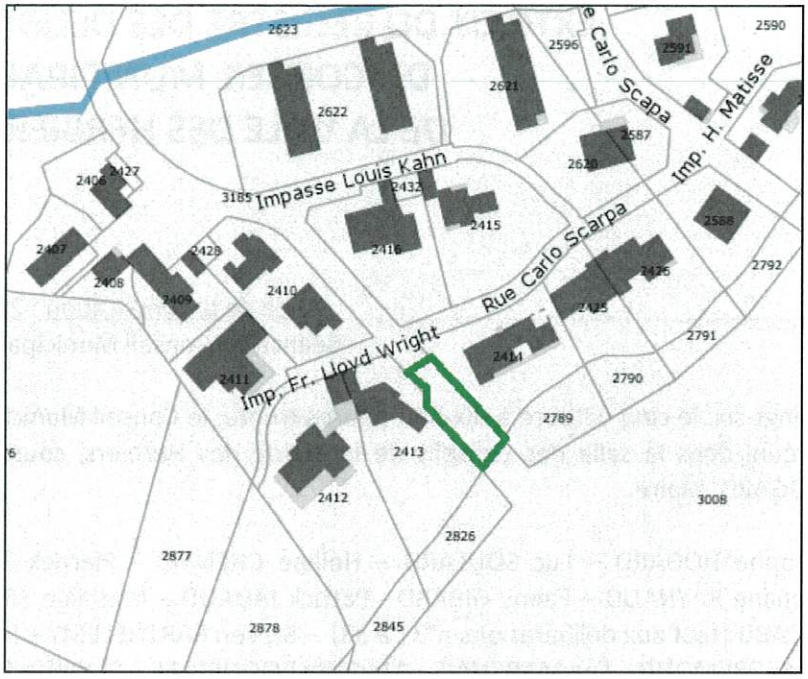
30. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION D'ESPACE PUBLIC SITUÉE RUE CARLO SCARPA EN VUE D'UNE VENTE FUTURE – Rapporteur : Benjamin DION

Par courrier du 17 mai 2024, Monsieur Damien PASQUIET a fait part à la ville de son souhait d'acquérir une portion d'espace public située rue Carlo Scarpa, attenante à sa propriété et cadastrée section B numéro 3185, en prévision d'une extension de son habitation.

Les atteintes portées à la réduction de la voie n'apparaissant pas substantielles, l'enquête publique n'est pas obligatoire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de constater la désaffectation puis de prononcer le déclassement de cette portion de parcelle d'environ 272 m², à définir par un géomètre, en vue d'une vente future lors d'un prochain Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL30-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière,
Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux du 23 septembre 2026,
Considérant que la vente de cette portion d'espace public ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- constate la désaffectation de la portion d'espace public cadastrée section B numéro 3185, d'une surface d'environ 272 m², située rue Carlo Scarpa en vue d'une vente future,
- prononce son déclassement,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS
85500 (Vendée)
R.F.

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 12 OCT. 2026
Publié électroniquement le : 12 OCT. 2026